

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2040

12 juillet 2016

SOMMAIRE

DAWID S.à r.l.	97886	HRGT Shopping Centres S.à r.l.	97894
DWS Concept	97918	IC FIZZ GENERAL TENANT S.à r.l.	97895
F.A. S.A.	97886	IKAV General Partner S.à r.l.	97915
F.A. S.A.	97886	Ikos Luxco S.à r.l.	97894
Gabefi S.à r.l.	97914	Immobilier Strategie S.à r.l.	97916
Genefin S.A.	97906	Immo Castel S.A.	97915
Génie S.A.	97906	Immo Heima S.à r.l.	97915
Geox Holland B.V.	97907	Immo-Sunshine S.A.	97915
GIP II Helios S.à r.l.	97905	Imprimerie Delli Carpini s.à r.l.	97904
GIP II Helios Yieldco Holding S.à r.l.	97905	Intermodlux S.à r.l.	97874
GIP II MP Luxco B S.à r.l.	97906	Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.	97895
Green Luxco III S.à r.l.	97907	IPF Fund I SCA, SICAV-FIS	97905
Green Luxembourg	97907	Ivaldi Vanaheim SICAV-FIS	97895
HBC Luxembourg German Property Holding IV Company S.à r.l.	97892	Jardines Inmo S.A.	97916
HBC Luxembourg German Property Holding VI Company S.à r.l.	97893	Junon Finance Sàrl - SPF	97916
HBC Luxembourg German Property Holding VII Company S.à r.l.	97894	Kingfisher Land S.à r.l.	97916
HBC Luxembourg Kaufhof Hannover Holding S.à r.l.	97892	Menfi Assets Fund SICAV-SIF	97920
HBC Luxembourg Kaufhof Ingolstadt S.à r.l.	97893	Quilvest Luxembourg Services S.A.	97918
HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l.	97905	Retail Investors S.A.	97918
HBC Luxembourg Property Holding Company S.à r.l.	97894	RI Luxembourg Finance Sàrl	97919
HBC Luxembourg Stuttgart Holding S.à r.l.	97894	Savim S.A.	97919
HC Property Heureka I Alpha S.à r.l.	97893	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l.	97893
Hopar S.A.	97893	Société Portugal-Luxembourg	97918
Horizontes S.à r.l.	97893	Solar Holdings S.à r.l.	97919
		Souparfi S.A.	97919
		T.N.D. s.à r.l.	97920
		Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.	97887
		Xedoc Holding S.A.	97916
		Xedoc Luxembourg S.A.	97916

Intermodlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 205.723.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the eighteenth day of April.

Before us Maître Danielle Kolbach, notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

the following: Intertex Limited. a corporation incorporated under the laws of Cook Islands, having its registered office at 3rd Floor BCI House, Avarua, Rarotonga Cook Islands, registered with the Registrar of International and Foreign Companies under number ICA819/1987 (the "Shareholder"), represented by Mrs. Virginie Pierru, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is formed a société à responsabilité limitée under the name of "Intermodlux S.à r.l." (the "Company").

The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholders of the Company (the "General Meeting") in accordance with the rules provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality of its registered office by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board of Managers").

The Company may establish offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by Luxembourg law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases.

The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, parent companies, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purposes, it being understood that the Company

will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Any premium paid on any share in addition to its nominal value shall be booked as share premium in the Company's accounts. The share premium shall be freely distributable by way of dividend, share redemption or otherwise. The General Meeting may decide that the share premium be offset against any net losses, allocated to the legal reserve or any other reserves, incorporated to the share capital or be used for any other purposes permitted under Luxembourg law.

The General Meeting may approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, which shall be booked in the Company's accounts in accordance with Luxembourg law (the account in which capital contributions are booked being the "Capital Contributions Account"). Amounts recorded in the Capital Contributions Account shall be freely distributable by way of dividend, share redemption or otherwise. The General Meeting may decide that amounts recorded in the Capital Contributions Account be offset against any net losses, allocated to the legal reserve or any other reserves, incorporated to the share capital or be used for any other purposes permitted under Luxembourg law.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal distribution rights and to one vote at General Meetings.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company in all matters by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not. The Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching to those shares until a common attorney-in-fact is designated.

The sole shareholder may freely transfer its shares when the Company has a sole shareholder. The shares may be freely transferred amongst shareholders when the Company has several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the General Meeting representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No such transfer is binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital - Redemption of Shares. The share capital may be increased or reduced by the General Meeting, including through a share redemption and the subsequent cancellation of the redeemed shares in accordance with the rules provided for amendments to the Articles

The General Meeting may decide to redeem the Company's own shares out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and amounts booked in the Capital Contributions Account, under the conditions and within the limits laid down in the Law. If shares are redeemed and kept in treasury, those redeemed shares (i) shall bear no rights to distributions and no voting rights and (ii) shall not be counted in the majority requirements for the passing of resolutions at a General Meeting.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) shall not in itself put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s)

Art. 9. Manager(s), Board of Managers. The Company can be managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers. The General Meeting may decide to create two categories of managers, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers" and to appoint the managers as Category A Managers or Category B Managers, as the case may be. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by the General Meeting.

Each manager will be appointed by the General Meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 10. Powers of the Manager(s). The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts and operations necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the General Meeting shall fall within the authority of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons, selected from its members or not, either shareholders or not, or committees chosen by it.

The Company shall be bound in all matters by the sole signature of its sole manager or, in if there is more than one manager, (i) if the managers are not split into two categories, by the joint signature of any two managers of the Company or (ii) if the managers are split into two categories, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Company shall further be bound by the signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Day-to-day Management. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and that prior approval from the Board of Managers is required for all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers and Conflicts of Interest. The meetings of the Board of Managers must be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Managers may appoint a chairman from among its members. If the chairman is not present, a chairman pro tempore will be elected among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may appoint a secretary who need not be a manager himself/herself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his/her proxy holder. Any manager may represent one or several members of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by (i) the chairman, or (ii) if the managers are not split into two categories, two managers, or (iii) if the managers are split into two categories, by one Category A Manager and one Category B Manager.

Written meeting notice of the Board of Managers shall be sent to all the members of the Board of Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Managers. Convening notices may be sent by telefax or e-mail to the members of the Board of Managers.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board of Managers may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers; provided that all the members of the Board of Managers that were not present or represented at such meeting must be informed reasonably in advance of any such scheduled meeting.

The Board of Managers can only validly deliberate and make decisions if a majority of its members is present or represented. In addition, if the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented.

Decisions are made by the majority of the votes of the members present or represented.

In addition, if the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager must vote in favour of the decisions. If a manager abstains from voting or does not participate to a vote in respect of a proposed decision, this abstention or non-participation is taken into account in calculating the majority as a vote against the proposed decision.

In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

If there is a conflict of interest as described in article 16, where at least one member of the Board of Managers is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board of Managers may validly debate and make decisions on that matter only if at least a majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining members of the Board of Managers present or represented who are not conflicted, including if the managers are split into two categories, the favourable vote of at least one Category A Manager and one Category B Manager. In the event that the quorum requirement set out under item (a) cannot be reached because of the conflict of interests of members of the Board of Managers in respect of any such matter, the Board of Managers may submit that matter to the General Meeting and the General Meeting has the power to make a decision on such matter.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any other similar means of communication initiated from Luxembourg, thus enabling several persons participating in the meeting to simul-

taneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or more members of the Board of Managers.

Art. 14. Minutes of the Board of Managers - Sole manager. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by all the managers present or represented.

Any proxies will remain attached thereto. Minutes may be documented and signed in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by (i) the chairman or the secretary (if any) or (ii) one or more managers present or represented, as the case may be.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) managers acting jointly.

As long as the Company has a sole manager, the sole manager has the same powers and obligations as those conferred on the Board of Managers. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by or obligations of the Board of Managers shall be a reference to decisions made or powers exercised by or obligations of the sole manager. Decisions made by the sole manager are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

Art. 15. Liability - Indemnification. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been manager(s), officer(s) or employee(s) of the Company, , except in relation to (i) any action, suit or proceeding initiated by the Company against any such person, (ii) matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct or liable to pay a criminal fine. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, if any manager of the Company has any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, (s)he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual General Meeting shall be held within six months as from the end of the last financial year in accordance with Luxembourg law.

Art. 19. Other General Meetings - Written shareholder resolutions. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by shareholders consenting or dissenting to the resolutions.

The shareholders shall cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Written resolutions shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of the shareholders' votes, cast in accordance with the above, meeting the applicable majority requirements, irrespective of whether all shareholders have returned their vote or not.

General Meetings, including the annual General Meeting, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. General Meetings may be convened by the Board of Managers, the supervisory board, if any, or by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

The convening notice sent to the shareholders will specify the place, the date and the time of the meeting (with at least eight (8) days notice of the meeting being given) as well as the agenda of the meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself/herself, as a proxy holder.

Any proxy holder may represent one or several shareholders.

Art. 22. Vote. Without prejudice of the provisions of the Law, at any General Meeting other than a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital of the Company. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting of shareholders having the purpose of amending the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Change of nationality of the Company requires a unanimous vote of the shareholders at a General Meeting.

Art. 23. Minutes of General Meetings - Sole shareholder. The minutes of the General Meeting shall be signed by the shareholders present or represented. Minutes may be documented and signed in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or more shareholders present or represented.

As long as the Company has only one shareholder, the sole shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the sole shareholder. Decisions made by the sole shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two (2) managers acting jointly.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. The Board of Managers shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

Each shareholder may inspect the inventory, the annual accounts and the report of the supervisory board, if any, at the registered office of the Company in accordance with the Law. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 26. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) of the net profit shall each year be allocated to the legal reserve. This allocation is not required as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

Art. 27. Interim Dividends. The Board of Managers may distribute interim dividends, at any time, out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and amounts booked in the Capital Contributions Account, under the conditions and within the limits laid down in the Law.

In addition, the General Meeting may also distribute interim dividends, at any time, out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and amounts booked in the Capital Contributions Account, under the conditions and within the limits laid down in the Law.

The Board of Managers or the General Meeting, as applicable, may decide to distribute an interim dividend under the following conditions:

- (i) interim accounts are established by the Board of Managers; and
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and reserves, including share premium and amounts booked in the Capital Contributions Account, are available to make the interim dividend distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the liquidator (s), which may be members of the Board of Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

Any payment made upon liquidation may be made, at the discretion of the liquidator, in cash or in kind.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes by a payment in kind to fifty thousand (50,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each representing the total share capital of the Company, and having a total subscription price of five million eight hundred eighty-five thousand five hundred sixty-five Euro and forty-five cents (EUR 5,885,565.45).

All these shares have been fully paid up by the Shareholder, represented as stated above, by way of a contribution in kind consisting of thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares and four thousand five hundred (4,500) non-voting preference shares that the Shareholder holds in Modasia Holding S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.351 ("Modasia") for a total value of five million eight hundred eighty-five thousand five hundred sixty-five Euro and forty-five cents (EUR 5,885,565.45) (the "Contribution in Kind"), which is hereby transferred to and accepted by the Company, so that the amount of five million eight hundred eighty-five thousand five hundred sixty-five Euro and forty-five cents (EUR 5,885,565.45) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary and the notary expressly bears witness to it.

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by a declaration from the Shareholder, prenamed, dated 18 April, 2016.

The Shareholder, prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the shares contributed under the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of them, being freely transferable;
- all further formalities to perfect the transfer towards third parties of the shares contributed under the Contribution in Kind have been completed or will be completed.

The Contribution in Kind is allocated to (i) the share capital of the Company for fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) and (ii) the share premium account for five million eight hundred thirty-five thousand five hundred sixty-five Euro and forty-five cents (EUR 5,835,565.45).

Resolutions of the sole shareholder

The Shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following person as Company's manager as Category A Manager or Category B Manager:
 - Mr Sun Po Liu, residing at 99 Puming Lu, Yanlord Garden, Bât. 21 - APPT. 23A, 200120 Shanghai, China, as Category A Manager;
 - Mrs Marie-Hedwige El Khoury, having her professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, as Category B Manager.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of conflicts between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange sur Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Intertext Limited, une société constituée selon les lois des Îles Cook, ayant son siège social à 3rd Floor BCI House, Avarua, Rarotonga, Îles Cook, immatriculée auprès du Registrar of International and Foreign Companies sous le numéro ICA819/1987 (l'«Associé»), représenté par Mme Virginie Pierru, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange sur Attert, L-8510, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée dénommée «Intermodlux S.à r.l.» (la «Société»).

La Société sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée Générale») conformément aux règles applicables en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le Conseil de Gérance estime que se produisent ou risquent de se produire des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et plus généralement toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «preferred equity certificates» et des «warrants», et ce convertibles ou non.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs mobilières, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés mères, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toute prime sur chaque part sociale qui dépasse sa valeur nominale devra être comptabilisée comme prime d'émission dans les comptes de la Société. La prime d'émission est librement distribuable par dividende, par rachat de parts sociales ou par tout autre moyen. L'Assemblée Générale peut décider que la prime d'émission sera compensée avec les pertes nettes, allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve, incorporée au capital social ou utilisée pour tout autre emploi permis par les lois luxembourgeoises.

L'Assemblée Générale pourra approuver des apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales par un apport en numéraire ou par un apport en nature ou de toutes autres manières, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, qui seront comptabilisés dans les comptes de la Société selon les lois luxembourgeoises (le compte dans lequel les apports en capitaux propres seront comptabilisés étant le «Compte d'Apport en Capitaux Propres»). Les montants comptabilisés dans le Compte d'Apport en Capitaux Propres sont librement distribuables par dividende, rachat de parts sociales ou par tout autre moyen. L'Assemblée Générale peut décider que les montants comptabilisés dans le Compte d'Apport en Capitaux Propres seront compensés avec les pertes nettes, alloués à la réserve légale ou à toute autre réserve, incorporés au capital social ou utilisées pour tout autre emploi permis par les lois luxembourgeoises.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux distributions et une voix à l'Assemblée Générale.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société en toutes matières par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux. La Société est autorisée à suspendre l'exercice des droits attachés aux parts sociales jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Les cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'Assemblée Générale représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être constaté par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par l'Assemblée Générale, y compris par rachat des parts sociales et l'annulation subséquente des parts sociales rachetées, conformément aux dispositions applicables aux modifications des Statuts.

L'Assemblée Générale peut décider de racheter ses propres parts sociales avec le bénéfice distribuable ou avec les réserves distribuables, y compris la prime d'émission et tout montant comptabilisé dans le Compte d'Apport en Capitaux Propres, conformément aux conditions et aux limites prescrits par la Loi. Si les parts sociales sont rachetées et détenues en tant que parts sociales propres, ces parts sociales (i) n'ont pas ni droits aux distributions ni droits de vote et (ii) ne sont pas prises en compte pour la détermination des conditions de majorité à observer pour la prise de décisions à l'Assemblée Générale.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre similaire qui peut concerner l'associé.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 9. Gérants, Conseil de Gérance. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories de gérants, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B» et de désigner, le cas échéant, les gérants comme Gérants de Catégorie A ou comme Gérants de Catégorie B. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans causes légitimes, par l'Assemblée Générale.

Chaque gérant sera nommé par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 10. Pouvoirs du/des Gérant(s). Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des associés par la Lois ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas, ou des comités de leur choix.

La Société est valablement engagée, en toute matière, par la signature de son gérant unique ou, s'il y a plus d'un gérant, (i) si les gérants ne sont pas répartis en deux catégories, par la signature conjointe de deux gérants de la Société (ii) si les gérants sont répartis en deux catégories, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Gestion Journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et que l'accord préalable du Conseil de Gérance est requis pour tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et de refinancement.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance et Conflits d'Intérêts. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant pro tempore sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres, qui ne doit pas nécessairement être un gérant. Il sera chargé d'établir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration, par écrit transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, à un autre gérant pour le représenter. Tout gérant peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par (i) le président, ou (ii) si les gérants ne sont pas répartis en deux catégories, par deux gérants, ou (iii) si les gérants sont répartis en deux catégories, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Une convocation écrite de la réunion du Conseil de Gérance est envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures en avance du jour et de l'heure fixés pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dans ce cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation écrite de la réunion du Conseil de Gérance. Les convocations écrites peuvent être envoyées par telefax ou par e-mail aux membres du Conseil de Gérance.

Aucune convocation écrite n'est exigée si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent d'avoir été dûment informés et d'avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. En outre, si tous les membre du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et ils conviennent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue même si elle n'a pas été convoquée de la manière susmentionnée.

Un membre du Conseil de Gérance peut renoncer à la convocation écrite s'il donne son consentement par écrit. Les copies du consentement écrit qui sont transmises par telefax ou par e-mail peuvent constituer la preuve du consentement écrit à la réunion du Conseil de Gérance. Une convocation écrite distincte n'est pas exigé pour les réunions tenues aux dates et lieux fixés dans un programme déjà adopté par une résolution du Conseil de Gérance; à condition que tous les membres du Conseil de Gérance, lesquelles n'étaient pas présents ou représentés à la réunion, en soient informés raisonnablement à l'avance d'une telle réunion déjà programmée.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. En outre, si les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité des votes des membres présents ou représentés. En outre, si les gérants sont répartis en deux catégories au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B doivent voter en faveur des décisions. Si un gérant s'abstient de voter ou ne prend pas part au vote à l'égard d'une proposition de décision, cette abstention ou non-participation est prise en compte dans le calcul de la majorité comme un vote contre la décision proposée.

En cas de ballottage, le président de la réunion a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêts comme il est décrit ci-après à l'article 16, si au moins un membre du Conseil de Gérance est en conflit d'intérêts par rapport à un certain sujet, (a) le Conseil de Gérance peut valablement discuter et prendre une décision par rapport à ce sujet seulement si au moins la majorité de ses membres n'ont pas de conflit d'intérêts sont présents ou représentés et (b) les décisions sont prises à la majorité des membres restants du Conseil de Gérance qui sont présents ou

représentés et qui n'ont pas de conflit d'intérêts, comprenant si les gérants sont répartis en deux catégories, le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Au cas où le quorum requis sous (a) ne puisse pas être atteint à cause du conflit d'intérêts des membres du Conseil de Gérance par rapport à un tel sujet, le Conseil de Gérance peut soumettre ce sujet à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale a le pouvoir de prendre une décision sur ce sujet.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication initiés à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent simultanément communiquer et délibérer entre eux. Une telle participation sera considérée égale à la présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être établie dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance - Gérant unique. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a) ou par tous les gérants présents ou représentés. Les procurations y resteront annexées. Les procès-verbaux peuvent être établis et signés dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun étant signé par (i) le président ou le secrétaire (s'il y en a) ou (ii) un ou plusieurs gérants présents ou représentés, le cas échéant.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) gérants agissant conjointement.

Aussi longtemps que la Société a un gérant unique, le gérant unique a les mêmes pouvoirs et les mêmes obligations que ceux conférés au Conseil de Gérance. Dans ce cas, toute référence dans ces Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés ou aux obligations du Conseil de Gérance sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés ou aux obligations du Conseil de Gérance. Les décisions du gérant unique sont établies dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Art. 15. Responsabilité - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus en relation avec toute action en justice, tout procès ou toute poursuite judiciaire où il pourrait être partie en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, excepté en ce qui concerne (i) toute action en justice, tout procès ou toute poursuite judiciaire intenté par la Société à l'encontre d'une telle personne, (ii) sur toutes les questions pour lesquelles ils sont définitivement reconnus responsables dans une telle action en justice, un tel procès ou une telle poursuite judiciaire, pour faute lourde, ou s'ils sont condamnés à payer une amende pénale. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de faute lourde. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, si un gérant de la Société a un intérêt personnel dans une opération entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il/elle avisera le Conseil de Gérance de l'existence de cet intérêt personnel et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération, et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'Assemblée Générale annuelle doit se réunir dans les six mois à partir de la fin de la dernière année sociale, conformément aux lois luxembourgeoises.

Art. 19. Autres Assemblées Générales - Résolutions écrites des associés. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent

être constatées dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs associés approuvant ou désapprouvant les résolutions.

Les associés expriment leur vote par écrit en le retournant à la Société par le biais de tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les exigences de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les résolutions écrites sont valablement adoptées dès la réception par la Société des votes des associés, exprimés conformément aux modalités développées ci-dessus et respectant les exigences de majorité applicables, indépendamment du fait de savoir si tous les associés ont retourné leur vote ou non.

Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle, seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué au Grand-Duché du Luxembourg. Elles peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que le Conseil de Gérance estime que des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 20. Convocation aux Assemblées Générales. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil de Gérance, par le conseil de surveillance (s'il y en a), ou par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée (avec un délai d'au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée), ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable. En outre, si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et ils conviennent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue même si elle n'a pas été convoquée de la manière susmentionnée.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute Assemblée Générale.

Un associé peut agir à une Assemblée Générale en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Chaque mandataire peut représenter un ou plusieurs associés.

Art. 22. Vote. Sous réserve de l'application des dispositions de la Loi, lors des Assemblées Générales autres que celles convoquées en vue de la modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute Assemblée Générale ayant pour objet de modifier les Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des votes à l'Assemblée Générale.

Art. 23. Procès-verbaux des Assemblées Générales - Associé Unique. Les procès-verbaux des Assemblées Générales seront signés par les associés présents ou représentés. Les procès-verbaux peuvent être établis et signés dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs associés présents ou représentés.

Aussi longtemps que la Société a un associé unique, l'associé unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence dans ces Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale.

Les décisions du l'associé unique sont établies dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le(s) associé(s), ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par deux (2) gérants agissant conjointement.

Chapitre V. Année sociale, Affectation des résultats

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil de Gérance arrête les comptes annuels à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaires, des comptes annuels et du rapport du conseil de surveillance, s'il y en a, au siège social de la Société. Si la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans un délai de quinze (15) jours calendaires précédant la date prévue pour la tenue de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 26. Affectation des Résultats. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale. Cette affectation à la réserve légale n'est pas obligatoire aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, et de la déclaration et du paiement des dividendes, le cas échéant.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. Le Conseil de Gérance peut distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, prélevés sur les profits et des réserves distribuables, y compris la prime d'émission et tout montant comptabilisé dans le Compte d'Apport en Capitaux Propres, en conformité avec les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut également distribuer des dividendes intérimaires à tout moment, prélevés sur les profits et les réserves distribuables, y compris la prime d'émission et tout montant comptabilisé dans le Compte d'Apport en Capitaux Propres, en conformité avec les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, peut décider de distribuer un dividende intérimaire sous réserve du respect des conditions suivantes:

- des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil de Gérance, et
- ces comptes intérimaires font apparaître qu'un bénéfice et des réserves suffisants, incluant la prime d'émission et tout montant comptabilisé dans le Compte d'Apport en Capitaux Propres, sont disponibles pour décider de la distribution de dividendes intérimaires.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) liquidateur(s), qui peu(ven)t être les membres du Conseil de Gérance ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le paiement (ou provisions, selon le cas) des dettes de la Société, le boni net de liquidation sera distribué aux associés.

Tout paiement effectué lors de la liquidation peut l'être, à la discrétion du liquidateur, en espèces ou en nature.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux lois luxembourgeoises.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire par un paiement en nature les cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et ayant un prix de souscription de cinq million huit cent quatre-vingt cinq mille cinq cent soixante-cinq euros et quarante cinq cents (5.885.565,45-EUR).

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé, représenté tel que défini ci-dessus, par un apport en nature consistant en treize mille cinq cents (13.500) actions ordinaires et quatre mille cinq cents (4.500) actions préférentielles sans droit de vote que l'Associé détient dans Modasia Holding S.A., une société dûment constituée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.351 ("Modasia") pour une valeur totale de cinq million huit cent quatre-vingt cinq mille cinq cent soixante-cinq euros et quarante cinq cents (5.885.565,45 EUR) ("Apport en Nature") qui est par la présente transféré et accepté par la Société, le montant de cinq million huit cent quatre-vingt cinq mille cinq cent soixante-cinq euros et quarante cinq cents (5.885.565,45- EUR) est désormais à libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant et le notaire atteste de ce fait.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration de l'Associé, prénommé, en date du 18 avril 2016.

L'Associé, prénommé, déclare que:

- il est l'unique propriétaire des actions apportées sous l'Apport en Nature et il a le pouvoir d'en disposer, ceux-ci étant librement transmissibles;
- toutes autres formalités pour rendre opposable à l'égard des tiers le transfert des actions apportées sous l'Apport en Nature ont été effectuées ou seront effectuées.

L'Apport en Nature est alloué au (i) capital social de la Société à hauteur de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) et (ii) compte de primes d'émission à hauteur de cinq million huit cent quatre-vingt cinq mille cinq cent soixante-cinq euros et quarante cinq cents (5.885.565,45- EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérant à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société en tant que Gérant de Catégorie A ou Gérant de Catégorie B:

- M. Sun Po Liu, ayant son adresse au 99 Puming Lu, Yanlord Garden, Bât. 21 - APPT. 23A, 200120 Shanghai, Chine, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Mme Marie-Hedwige El Khoury, ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange sur Attert, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 avril 2016. Relation: DAC/2016/5845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016101142/687.

(160071900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.760.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016104878/10.

(160076854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.760.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016104879/10.

(160076857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

DAWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Référence de publication: 2016104806/10.

(160076774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.249.628,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société WEINBERG REAL ESTATE HOLDING S. A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.997 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1527 en date du 19 juin 2008, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 26 juin 2015 selon un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 24 août 2015, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2214 (les «Statuts»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 13.15 heures sous la présidence de François Xavier Lanes, employé privé, demeurant à 46, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Paulina Pirochova, employée privé, demeurant à 46, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Mme Esther Cocco, employé privé, demeurant à 46, Avenue J. F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille six cent soixante-cinq Euros (EUR 21.665,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent vingt-sept mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 2.227.963,-) à deux millions deux cent quarante-neuf mille six cent vingt-huit Euros (EUR 2.249.628,-), par l'émission de vingt et un mille six cent soixante-cinq (21.665) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par (i) un apport en numéraire de huit mille cinq cent Euros (EUR 8.500,-) et (ii) un apport en nature constitué par une conversion de la prime d'émission de la Société pour un montant de treize mille cent soixante-cinq Euros (EUR 13.165,-).

2 Acceptation de la souscription de vingt et un mille six cent soixante-cinq (21.665) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par les associés et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire et par un apport en nature.

3 Prolongation du capital autorisé pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication de la présente assemblée et pour un montant total de quatre cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-trois euro (EUR 480.523,-).

4 Modification de l'article 6.1 et l'article 6.4.1 des Statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée envoyés par lettres recommandées aux associés en date du 18 avril 2016.

Il apparaît de la liste de présence que des deux millions deux cent vingt-sept mille neuf cent soixante-trois (2.227.963) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, un million neuf cent quarante et un mille cent trente-six (1.941.136) parts sociales de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, représentant 87% du capital social émis de la Société, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour:

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille six cent soixante-cinq Euros (EUR 21.665,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent vingt-sept mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 2.227.963,-) à deux millions deux cent quarante-neuf mille six cent vingt-huit Euros (EUR 2.249.628,-), par l'émission de vingt et un mille six cent soixante-cinq (21.665) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par (i) un apport en numéraire de huit mille cinq cents Euros (EUR 8.500,-) et (ii) un apport en nature constitué par une conversion de la prime d'émission de la Société pour un montant de treize mille cent soixante-cinq Euros (EUR 13.165,-).

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

En ce qui concerne la souscription:

Weinberg Real Estate S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907 a déclaré souscrire cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux Euros (EUR 2,-) et par un apport en nature de cent soixante-six Euros (EUR 166,-);

L.H. Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.679a déclaré souscrire sept mille six cent quarante-huit (7.648) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de trois mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 3.251,-) et par un apport en nature de quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 4.397,-);

Maremma une société civile de droit français, dont le siège social se situe au 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421.644.196 a déclaré souscrire six mille six cent trente-cinq (6.635) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux mille huit cent vingt Euros (EUR 2.820,-) et par un apport en nature de trois mille huit cent quinze Euros (EUR 3.815,-);

Grégoire Laffoucrière, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris a déclaré souscrire cent vingt (120) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de cent vingt Euros (EUR 120,-);

Sébastien Moxhet, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris a déclaré souscrire cinq cent soixante-seize (576) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux cent quarante-cinq Euros (EUR 245,-) et par un apport en nature de trois cent trente et un Euros (EUR 331,-);

Yann Ballan, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris a déclaré souscrire mille cent soixante-treize (1.173) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 498,-) et par un apport en nature de six cent soixante-quinze Euros (EUR 675,-);

Philippe Klocanas, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris a déclaré souscrire trois mille six cent quatre-vingt (3.680) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de mille cinq cents soixante-quatre Euros (EUR 1.564,-) et par un apport en nature de deux mille cent seize Euros (EUR 2.116,-);

Aymeric Plassard, résidant au 36, Avenue Charles de Gaulle, F- 92200 Neuilly sur Seine a déclaré souscrire cinq cent six (506) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature de cinq cent six Euros (EUR 506,-);

Jérôme Louvet, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris a déclaré souscrire trois cent trente et une (331) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature de trois cent trente et un Euros (EUR 331,-);

Nicolas Teboul, résidant au 12, rue Moreau Vauthier, F-92100 Boulogne Billancourt a déclaré souscrire quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature de quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 497,-);

Sophie Château, résidant au 3, rue Cognacq Jay, F-75007 Paris a déclaré souscrire trois cent trente et une (331) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature de trois cent trente et un Euros (EUR 331,-);

Les Souscripteurs Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, CAP W, Charles-Henri Filippi et Benjamin Teszner ont renoncé à leur droit de souscription dans le cadre de la présente augmentation du capital social de la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par le gérant unique de la Société dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

(i) Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

(ii) «le gérant unique de la Société confirme que la créance, représentée par (i) un apport en numéraire de huit mille cinq cent Euros (EUR 8.500,-) et (ii) un apport en nature de treize mille cent soixante-cinq Euros (EUR 13.165,-) est certaine, liquide et immédiatement payable et les investisseurs promettent irrévocablement et sans conditions de rembourser à la Société, à la demande, le montant de treize mille cent soixante-cinq Euros (EUR 13.165,-) sans déduction».

(iii) Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Le montant de huit mille cinq cents Euros (EUR 8.500,-) relatif à l'apport en numéraire a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'apport total, étant la somme de l'apport en numéraire et de l'apport en nature, représente un montant total de vingt et un mille six cent soixante-cinq Euros (EUR 21.665,-).

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre vingt et un mille six cent soixante-cinq (21.665) nouvelles parts sociales de Classe C aux Souscripteurs qui ont exécuté leur droit de souscription de nouvelles parts sociales de classe C comme décrit ci-dessus.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de prolonger le capital autorisé pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication de la présente assemblée et pour un montant total de quatre cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-trois euro (EUR 480.523,-) à l'initiative du gérant avec ou sans prime d'émission par la création et l'émission de nouvelles Parts Sociales de Classe C, et plus particulièrement d'autoriser le gérant de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur base du rapport du gérant à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, dont une copie du présent rapport restera annexé au présent acte après avoir été signé «ne varietur» par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6.1 et l'article 6.4.1 des Statuts pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

« **6.1.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quarante-neuf mille six cent vingt-huit Euros (EUR 2.249.628,-), représenté par un million huit cent cinq mille quatre cents (1.805.400) Parts Sociales de Classe A et quatre cent quarante-quatre mille deux cent vingt-huit (444.228) Parts de Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

« **6.4.1.** Cette autorisation expirera cinq ans après la date de publication de l'assemblée tenue le 25 avril 2016, mais qu'à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Associés.»

Le reste de l'article 6 reste inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English translation of the above text:

In the year two thousand and sixteen on the twenty fifth day of April,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of WEINBERG REAL ESTATE HOLDING S.A R.L. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and duly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under RCS number B 138.997 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, Notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 8 May 2008, published on 19 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1527, the articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 26 June 2016 by the deed of Maître

Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) on 24 August 2015 under number 2214 (the Articles).

The extraordinary general meeting was opened at 1.15 p.m. under the chairmanship of Mr. François Xavier Lanes, private employee, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Who appointed as Secretary Mrs. Paulina Pirochova, private employee, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The extraordinary general meeting appoints as Scrutineer Mrs. Esther Cocco, private employee, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

(i) The present extraordinary general meeting shall resolve upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company, for an aggregate amount of twenty one thousand six hundred sixty five Euros (EUR 21,665.-) so that the share capital of the Company will be raised from its current amount of two million two hundred twenty seven thousand nine hundred sixty three euro (EUR 2,227,963.-) to two million two hundred forty nine thousand six hundred twenty eight euro (EUR 2,249,628.-) with the issuance of twenty one thousand six hundred sixty five (21,665) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by (i) a contribution in cash of eight thousand five hundred euro (EUR 8,500.-) and (ii) a contribution in kind consisting in the conversion of share premium into equity for the amount of thirteen thousand one hundred sixty five euro (EUR 13,165.-);

2. Approval to subscribe twenty one thousand six hundred sixty five (21,665.-) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) by the shareholders and approval of payment for these new shares by the way of contribution in cash and contribution in kind;

3. Approval to extend the period of authorized share capital for the next five years period from the date of publication of the present general meeting and for the total amount of four hundred eighty thousand five hundred twenty three euro (EUR 480,523.-);

4. Amendment to article 6.1 and 6.4.1 of the Articles accordingly to reflect above resolutions;

5. Miscellaneous.

(ii) The present shareholders, the representatives of the shareholders represented, as well as the number of shares owned by them are stated in the attendance list, whereby this attendance list after being signed by the present shareholders and representatives of the represented shareholders as well as by the members of the board of the meeting shall remain attached to this deed.

(iii) Shall also remain attached to this deed the proxies granted by the represented shareholders after being signed *ne varietur* by the appearing parties.

(iv) The present assembly has been convened by the way of convening notices including the agenda of the assembly sent by the registered mail to the shareholders on 18 April 2016.

It appears from the attendance list that two million two hundred twenty seven thousand nine hundred sixty three (2,227,963) shares representing the totality of the issued share capital of the Company, one million nine hundred forty one thousand one hundred thirty six (1,941,136) shares of the Company are present or represented at the present meeting, which represent 87 % of the issued share capital of the Company so that the general meeting is validly constituted and can validly deliberate and vote on all matters of the agenda.

The extraordinary general meeting after due deliberation has thus unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twenty one thousand six hundred sixty five euro (EUR 21,665.-) as to bring it from its current amount of two million two hundred twenty seven thousand four hundred sixty three euro (EUR 2,227,463.-) to two million two hundred forty nine thousand six hundred twenty two euro (EUR 2,249,628.-) with the issuance of twenty one thousand six hundred sixty five (21,665) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by (i) a contribution in cash of eight thousand five hundred euro (EUR 8,500.-) and (ii) contribution in kind consisting in the conversion of share premium into equity for the amount of thirteen thousand one hundred sixty five euro (EUR 13,165.-).

Second resolution

Subscription - Payment

With regards to the subscription:

Weinberg Real Estate S.à r.l. a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and duly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under RCS number B 130.907 declared to subscribe for one hundred sixty eight (168) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of two euro (EUR 2.-) and by a contribution in kind of one hundred sixty six euro (EUR 166.-);

L.H. Holding S.à r.l. a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and duly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under RCS number B 153.679 declared to subscribe for seven thousand six hundred forty eight (7,648) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of three thousand two hundred fifty one euro (EUR 3,251.-) and by a contribution in kind of four thousand three hundred ninety seven euro (EUR 4,397.-);

Maremma incorporated and duly existing under the laws of France, having its registered address at 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris, registered with Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 421.644.196 declared to subscribe for six thousand six hundred thirty five (6,635) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of two thousand eight hundred twenty euro (EUR 2,820.-) and by a contribution in kind of three thousand eight hundred fifteen euro (EUR 3,815.-);

Grégoire Laffoucière, professionally residing at 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris declared to subscribe for one hundred twenty (120) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of one hundred twenty euro (EUR 120.-);

Sébastien Moxhet, professionally residing at 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris declared to subscribe for five hundred seventy six (576) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of five hundred seventy six euro (EUR 576.-) and by a contribution in kind of three hundred thirty one euro (EUR 331.-);

Yann Ballan, professionally residing at 20, rue Quentin Bauchart, F- 75008 Paris declared to subscribe for one thousand one hundred seventy three (1,173) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of four hundred ninety eight euro (EUR 498.-) and by a contribution in kind of six hundred seventy five euro (EUR 675.-);

Philippe Klocanas, professionally residing at 20, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris declared to subscribe for one three thousand six hundred eighty (3,680) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of one thousand five hundred sixty four euro (EUR 1,564.-) and by a contribution in kind of two thousand one hundred sixteen euro (EUR 2,116.-);

Aymeric Plassard, residing at 36, Avenue Charles de Gaulle, F- 92200 Neuilly sur Seine declared to subscribe for five hundred six (506) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind of five hundred six euro (EUR 506.-);

Jérôme Louvet, professionally residing at 20, rue Quentin Bauchart, F- 75008 Paris declared to subscribe for three hundred thirty one (331) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind of three hundred thirty one euro (EUR 331.-);

Nicolas Teboul, residing at 12, rue Moreau Vauthier, F-92100 Boulogne Billancourt declared to subscribe for four hundred ninety seven (497) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind of four hundred ninety seven euro (EUR 497.-);

Sophie Château, residing at 3, rue Cognacq Jay, F-75007 Paris declared to subscribe for three hundred thirty one (331) new class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind of three hundred thirty one euro (EUR 331.-).

The Subscribers Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, CAP W, Charles-Henri Filippi and Benjamin Teszner have explicitly waived their rights on subscription of new class C shares issued by the Company within the present increase of the share capital of the Company.

The Subscribers have declared that the sole manager of the Company has issued a report evaluating and defining the contribution in kind (the Report).

(i) The conclusions of the Report are the following:

(ii) «the sole manager of the Company confirms that the receivable represented by (i) a contribution in cash of eight thousand five hundred euro (EUR 8,500.-) and (ii) contribution in kind in the amount of thirteen thousand one hundred sixty five euro (EUR 13,165.-) is certain, liquid and immediately payable and under the terms thereof the shareholders promise irrevocably and unconditionally to pay to the Company on demand the sum of thirteen thousand one hundred sixty five euro (EUR 13,165.-) without deduction».

(iii) The report after being signed *ne varietur* by the Shareholders, as here represented, and the undersigned notary remains attached to the present deed.

The total contribution, being the amount of contribution in cash and the amount of contribution in kind constitutes the total amount of twenty one thousand six hundred sixty five euro (21,665.-).

The amount of twenty one thousand six hundred sixty five euro (EUR 21,665.-) was thus from now on made available to the Company, proof of which was presented to the undersigned notary.

The Shareholders have decided to approve the above subscriptions and payment and to issue twenty one thousand six hundred sixty five (21,665) new class C shares to the subscribers who have used their right on subscription of the new class C shares as described here above.

Third resolution

The Shareholders have decided to extend the period of authorized share capital for the next five years period from the date of publication of the present general meeting and for the total amount of four hundred eighty thousand five hundred twenty three euro (EUR 480,523.-) at the initiative of the sole manager, with or without an issue premium by creating and issuing new class C shares et more precise to authorize the sole shareholder to waive the preferential right of existing shareholders in relation to the execution of the authorized capital based on the report of the sole manager to the assembly established pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 as amended from time to time, copy of which shall remain attached to the present deed after being signed ne varietur by all appearing parties and the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend Article 6.1 and Article 6.4.1 of the Articles to reflect the above resolutions. Said paragraph shall read from now on as follows:

“ **6.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred forty nine thousand six hundred twenty eight euro (EUR 2,249,628.-) represented by one million eight hundred and five thousand four hundred (1,805,400) Class A Shares and four hundred forty-four thousand two hundred twenty-eight (444,228) Class C Shares, in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1, -).”

“ **6.4.1.** This authorisation will expire five years after the date of publication of the shareholder's meeting on 25 April 2016, but at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders.”

The rest of the article 6 remains unchanged.

There being no further business, the meeting, was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in French followed by an English version; and in case of divergences between the French and the English version, the text in French will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Signé: F. X. LANES, P. PIROCHOVA, E. COCCO, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14157. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

Référence de publication: 2016104576/318.

(160075339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**HBC Luxembourg Kaufhof Hannover Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBC Luxembourg German Property Holding IV Company S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016104974/13.

(160076532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**HBC Luxembourg Kaufhof Ingolstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBC Luxembourg German Property Holding VI Company S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016104975/13.

(160076702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**HC Property Heureka I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016104984/13.

(160076737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Hopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.225.

Le Bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/4/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016104990/10.

(160077219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Horizontes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.559.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016104991/12.

(160076979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

HRGT Shopping Centres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.250.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 mai 2016

Il résulte des dites résolutions:

L'associé a réélu Ernst & Young, Société Anonyme, dont le siège social est situé 35E, avenue John F. Kennedy, 2, L-1855 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016104993/14.

(160077212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Ikos Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.253.801,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.473.

—
Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 26 avril 2016 que Mme Anne-Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de classe A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2016105005/13.

(160076991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

HBC Luxembourg Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.591.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016104980/13.

(160076530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

HBC Luxembourg Stuttgart Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HBC Luxembourg German Property Holding VII Company S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.584.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016104981/13.

(160076701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.870.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.455.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016105014/10.

(160076752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Ivaldi Vanaheim SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 181.602.

Les statuts coordonnés au 29/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016105022/12.

(160077586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

IC FIZZ GENERAL TENANT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.879.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty sixth day of April,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IC HOLDINGS S.C.S., a Société en Commandite Simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in relation to which the process of registration with the Regsitre de Commercer et des Sociétés in Luxembourg is pending, represented by its managing general partner IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Sara Lecomte, private employee, whose professional address is in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given on 26 April 2016.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "IC FIZZ GENERAL TENANT S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers?? Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or , if shareholders have appointed different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of 2016.

Subscription and payment

IC HOLDINGS S.C.S., represented as stated above, subscribes for one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Thorsten Joerss, director, born on 20 June 1963 in Düsseldorf (Germany), with professional address 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class A manager.

- Mr Rolf Engel, investor, born on 22 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich, Switzerland, appointed as class A manager.

- Mr Roeland de Graaf, director, born on 23 December 1985 in Hilversum (Netherlands), with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

- Mr. Ed Breedveld, born on 9 June 1978, in Schiedam, (the Netherlands), residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as category B manager for an unlimited period.

The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil seize, le vingt-sixième jour d'avril,

Par devant la soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

IC HOLDINGS S.C.S, une Société en commandite Simple régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée son actionnaire commandité IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2016.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IC FIZZ GENERAL TENANT S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des

procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B: les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions

adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

IC HOLDINGS S.C.S., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thorsten Joerss, administrateur, né le 20 juin 1963 à Düsseldorf (Allemagne), avec adresse professionnelle à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant A.

- M. Rolf Engel, consultant, né le 22 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), avec adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich, Suisse, nommé en tant que gérant A.

- M. Roeland de Graaf, administrateur, né le 23 décembre 1985, à Hilversum (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

- M. Ed Breedveld, administrateur, né le 9 juin 1978, à Schiedam, (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: S.LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 28 avril 2016. Relation: DAC/2016/6158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016105023/507.

(160076344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Imprimerie Delli Carpini s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 141.958.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echtemach, le 6 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016105028/10.

(160076448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

IPF Fund I SCA, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IPF FUND I SCA, SICAV-FIS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016105034/12.

(160077008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016104978/13.

(160076704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

GIP II Helios S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.517.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GIP II Helios S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105894/17.

(160077399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

GIP II Helios Yieldco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.152.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GIP II Helios Yieldco Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105895/17.

(160077400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

GIP II MP Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.510.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 2 mai 2016.
2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GIP II MP Luxco B S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105896/16.

(160077401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Genefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 avril 2016

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet au 11 avril 2016.

Cooptation avec effet au 11 avril 2016, de Monsieur Adrien Mantione, né le 11 mars 1986 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2016105884/16.

(160078005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Génie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 69.769.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2016

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé de réélire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L- 8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2019.

Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de manière extraordinaire au siège social à Luxembourg en date du 31 mars 2016

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Madame Personeni Cynthia, née le 21 juin 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement au 89A, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen (Luxembourg).

Monsieur Bury Denis, né le 31 juillet 1955 à Landau (Allemagne) et demeurant professionnellement au 89A, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen (Luxembourg).

Monsieur Cavallo Giacomo, né le 12 janvier 1942 à Rome (Italie) et demeurant au 102, Viale Bruno Buozzi à I- 00197 Rome (Italie).

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2019.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

AUDIEX S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

GENIE S.A.

Référence de publication: 2016105885/34.

(160078056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Geox Holland B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Mme Caroline REDING.

Référence de publication: 2016105886/10.

(160077635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Green Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.894.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Green Luxco III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105877/17.

(160077407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Green Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 205.952.

STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-seventh day of April.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orange SubCo LLC, a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801.

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given on April 22, 2016.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. A company under Luxembourg law exists as a private limited company (*Société à responsabilité limitée*) under the name of Green Luxembourg.

Art. 2. The registered office is located in the municipality of Hesperange.

The registered office may be transferred in any place of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the director (s) or, as the case may be, the board of directors. The director(s) or, as the case may be, the board of directors may create subsidiaries and branches in any other city of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 3. The object of the company is the acquisition in any form of direct and indirect interests in Luxembourg or in foreign companies or other entities, as well as the administration, management and development of its portfolio. The Company may acquire by way of purchase, subscription or in any other manner and may alienate by way of sale, exchange or in any other manner shares, debentures, claims, notes or other instruments of any kind.

The Company may in any form borrow money and secure any borrowing. It may provide loans, including borrowed funds, to subsidiaries, affiliated companies or other companies forming part of the group to which the Company belongs.

In a general fashion it may carry out any transaction which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, respecting, nevertheless, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand nine hundred (EUR 12.900), divided into twelve thousand nine hundred (12.900) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. The shares are freely transferable between the shareholders. The transfer of a share to a third party is not authorized unless it has been finally approved by the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

It is opposable to the company and to third parties only after having been notified to the company or accepted by the company in accordance with article 1690 of the civil Code.

Art. 7. Each share is indivisible insofar as the company is concerned. The co-owners are obliged to be represented by one among them or by a common attorney-in-fact chosen among the shareholders.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes.

The owner of a share is automatically deemed to have adhered to the present articles of association.

The heirs and creditors of a shareholder may neither for any reason whatsoever, solicit seals to be affixed on the assets and documents of the company nor interfere in any manner whatsoever with its management. They must for the exercise of their rights refer to the Company's balance sheets and profit and loss accounts and the decisions of the general meetings.

Art. 8. The director(s) or, as the case may be, the board of directors may authorize the private issue of debentures in registered form only in any denomination or denominations and payable in any currency or currencies.

The certificates representing the debentures must be signed by two directors, both of which signatures may be affixed by facsimile or by means of a signature stamp.

Art. 9. The company will be managed and administered by one (1) director or several directors, shareholders or not, which, if their number is three and more, may form a board of directors, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six years.

Retiring directors are eligible for re-election. Directors may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

Art. 10. The board of directors, if existent, may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting.

The board of directors, if existent, may elect a secretary of the company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of directors.

Art. 11. Meetings of the board of directors, if existent, are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only validly deliberate on the agenda items if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter or by email another member of the board to represent them and to vote in their name and on their behalf. Directors unable to be present may also cast their votes by letter, by email.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A director having an interest contrary to that of the company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a director has an interest contrary to that of the company. In the event that a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In the event, that the directors are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Decisions signed by all the directors are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 12. All decisions adopted by the director(s), or, as the case may be, the board of directors will be recorded in minutes signed, as the case may be, by the single director, two directors or a majority of the directors. Copies or extracts of these minutes are signed by the single director, two directors or the chairman.

Art. 13. The director(s) or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the director(s) or the board of directors.

Art. 14. The director(s) or the board of directors may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the company's business to one director appointed managing director.

The director(s) or the board of directors may further delegate specific powers to directors and officers.

The director(s) or the board of directors may appoint agents with definite powers and revoke such appointments at any time.

Art. 15. Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the company and all powers and mandates must be signed by any two directors or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the director(s) or by the board of directors.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the director(s) or by the board of directors in the company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the company alone.

Art. 16. The decisions of the shareholders are taken in general meetings or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the director(s) or by the board of directors to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are obliged, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, to cast their written vote and mail it to the company.

Art. 17. Unless a provision to the contrary is contained in the present articles of association or in the law, no decision is validly taken unless adopted by the shareholders representing more than one half of the corporate capital. If this quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the shareholders are called or consulted a second time, by registered mail, and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the portion of the represented capital.

Art. 18. The decisions are recorded in a register of resolutions kept by director(s) or by the board of directors at the registered office and to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

Art. 19. The fiscal year of the company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 20. Each year, as of the 31st of December, the director(s) or the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the single director or the directors towards the company.

At the same time, the accounts will be closed and the director(s) or the board of directors will prepare a profit and loss account for the last trading year.

Prior to the annual general meeting, the director(s) or the board of directors will submit to the shareholders the balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law.

Prior to the annual general meeting the balance sheet and profit and loss account, the directors' report, the report of the auditor and such other documents as may be required by law, shall be deposited at the registered office of the company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, taxes, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the director(s) or the board of directors, represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be obligatory when the legal reserve amounts to one tenth of the corporate capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the general meeting.

The director(s) or the board of directors shall pay out dividends and/or advance payments on dividends subject to the conditions fixed by Luxembourg law and in compliance with the foregoing provisions. The director(s) or the board of directors fix the amount and the date of any such payment.

Art. 22. In case of the loss of one half of the corporate capital of the company, the director(s) or the board of directors or, failing it, each shareholder shall consult the other shareholders, in the manner provided for in article 17 of the articles of association, as to whether the company should be continued or dissolved.

Art. 23. The company may be dissolved at any time by decisions of the shareholders taken in accordance with article 17 of the present articles of association.

The company is not dissolved upon occurrence of the death, disability, dissolution, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders, In case of death of one of the shareholders, the company will continue between the surviving shareholder and the heirs of the deceased shareholder. The company however only recognizes one owner per share and co-owners of one share should appoint one of them, in order to represent them towards the company.

Art. 24. In the event of the dissolution of the company at any time or for any reason, the liquidation shall be carried out by the liquidators appointed by the general meeting of shareholders who will determine the powers and remuneration of the liquidators. If no liquidator is so appointed, the liquidation will be carried out by the director(s) or the board of directors.

The surplus after liquidation will then be used to repay the share capital.

The final surplus will be distributed between all the shareholders in accordance with their holdings.

Art. 25. All matters not governed by the present articles of incorporation will be governed by the law of August 10, 1915, as amended.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Orange SubCo LLC, represented as stated above, subscribes for twelve thousand nine hundred (12,900) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand nine hundred euros (EUR 12,900).

The amount of twelve thousand nine hundred (EUR 12,900) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors (gérants) of the Company for an unlimited period:

- Frank Govaerts, employee, born on 30 March 1961 in Hasselt (Belgium), residing in Boomsteeg 65 - 3520 Zonhoven (Belgium);

- Roger Gloden, employee, born on 6 January 1951 in Schwebsingen (Luxembourg), residing 41 Simengseck - L 5441 Remerschen (Luxembourg);

- Yves Decorte, employee, born on 21 September 1968 in Charleroi (Belgium), residing 1, rue des Chênes - L 8072 Bertrange (Luxembourg);

- Joyce King-Lavinder, employee, born on 8 January 1959 in Texas (United States of America), residing at 2485 Rivers road, NW Atlanta GA 30305, United States of America.

2. The registered office of the Company is located at 2, Rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Ernst & Young, société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35E, avenue John F. Kennedy, RCSL: B47.771, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of three (3) years.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour d'avril,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orange SubCo LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 22 avril 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Une société de droit luxembourgeois existe sous forme de société à responsabilité limitée et sous la dénomination de Green Luxembourg.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'administrateur, des administrateurs ou, le cas échéant, du conseil d'administration. L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans toute autre ville du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou autrement des actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds, y compris des montant empruntés, à d'autres sociétés filiales, affiliées ou toute autres sociétés du groupe auquel appartient la Société.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans le respect toutefois de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille neuf cents euros (12.900,- EUR) représenté par douze mille neuf cents (12.900) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession d'une part sociale à un tiers non-associé n'est autorisée qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans et comptes de profits et pertes de la Société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent autoriser l'émission privée d'emprunts obligataires sous forme d'obligations nominatives seulement sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Les certificats représentatifs des obligations doivent être signés par deux administrateurs; ces signatures peuvent être apposées par facsimile ou à l'aide d'une griffe.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un (1) administrateur ou plusieurs administrateurs, associés ou non, qui, si leur nombre est supérieur à trois, peuvent former un conseil d'administration, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période de six ans au plus.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Art. 10. Le conseil d'administration, s'il en existe un, élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un administrateur présent.

Le conseil d'administration, s'il en existe un, pourra désigner un secrétaire de la société et tels autres agents qu'il jugera convenir. Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration, s'il en existe un, se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les assemblées se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur empêché peut par lettre écrite ou par email donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les administrateurs empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par email.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt contraire à celui de la société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Au cas où les administrateurs sont dans l'impossibilité de se réunir, le conseil peut délibérer par téléphone.

Les résolutions signées de tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Art. 12. Les décisions de l'administrateur, des administrateurs ou, le cas échéant, du conseil d'administration seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés, selon les cas, par l'administrateur unique, deux administrateurs ou par une majorité d'administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par l'administrateur unique, deux administrateurs ou par le président du conseil d'administration.

Art. 13. L'administrateur, les administrateurs ou le cas échéant, le conseil d'administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence de l'administrateur, des administrateurs ou du conseil d'administration.

Art. 14. L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration peuvent, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur qui portera le titre d'administrateur-délégué.

L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration peuvent aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des administrateurs et fondés de pouvoirs.

L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Art. 15. Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux administrateurs, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil d'administration au nom de la société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée, par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. A moins de disposition contraire prévue par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 18. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par l'administrateur ou les administrateurs ou par le conseil d'administration au siège social et auquel seront annexés les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, le 31 décembre, l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration établissent le bilan que contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble une annexe contenant, en résumé, tous les engagements ainsi que les dettes des administrateurs ou de l'administrateur unique à l'égard de la société.

A la même époque les comptes seront clos et l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration prépareront un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Avant l'assemblée générale annuelle, l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration soumettront aux associés le bilan et le compte de profits et pertes, en même temps que leur rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi.

Avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 21. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits après déduction des frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social.

Le solde restant des bénéfices nets sera à la disposition de l'assemblée générale des associés.

L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration pourront procéder à une distribution de dividendes ou à un versement d'acompte sur dividendes dans les conditions fixées par les lois de Luxembourg et conformément aux dispositions qui précèdent. L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration détermineront le montant ainsi que la date de ces paiements.

Art. 22. En cas de perte de la moitié du capital social, l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration ou, à défaut, chaque associé consultera les autres associés selon le mode prévu à l'article 18 des statuts sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la société ou de prononcer sa dissolution.

Art. 23. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des associés prise conformément à l'Article 18 des présents Statuts.

La société ne sera pas dissoute en cas de décès, interdiction, dissolution, déconfiture ou faillite d'un des associés, En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société cependant ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part sociale devraient en désigner un parmi eux en vue de les représenter envers la société.

Art. 24. Dans le cas de la dissolution de la société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par des liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés qui en déterminera les pouvoirs et la rémunération. Si les liquidateurs n'étaient pas désignés de cette façon, la liquidation serait faite par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration.

Le solde après liquidation, sera utilisé en vue du remboursement du capital social.

Le solde final sera distribué aux associés, en proportion de leur participation dans le capital de la société.

Art. 25. Toute question non régie par les présents statuts sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commencera à la date de cet acte et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

Orange SubCo LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille neuf cents (12.900) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille neuf cents euros (EUR 12.900).

Le montant de douze mille neuf cents euros (EUR 12.900) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs (gérants) de la Société pour une durée indéterminée:

- Frank Govaerts, employé, né le 30 mars 1961 à Hasselt (Belgique), résidant au Boomsteeg 65 - 3520 Zonhoven (Belgique);

- Roger Gloden, employé, né le 6 janvier 1951 à Schwebsingen (Luxembourg), résidant au 41 Simengseck - L 5441 Remerschen (Luxembourg);

- Yves Decorte, employé, né le 21 September 1968 à Charleroi (Belgique), résidant 1, rue des Chênes - L 8072 Bertrange (Luxembourg);

- Joyce King-Lavinder, employé, né le 8 janvier 1959 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 2485 Rivers road, NW Atlanta GA 30305 (Etats-Unis d'Amérique).

2. Le siège social de la Société est établi au 2, Rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg

3. Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35E, avenue John F. Kennedy, RCSL: B47.771, est nommé comme commissaire de la Société pour une période de trois (3) ans.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 avril 2016. Relation: GAC/2016/3398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 mai 2016.

Référence de publication: 2016105878/368.

(160078303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Gabefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 99.474.

Extrait de la décision du gérant unique tenue à Luxembourg le 30 Mars 2016

Première résolution

Le gérant unique décide:

- De transférer le siège social de la société du 9, rue Chingiz T. Aitmatov, L-1161 Luxembourg au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg avec effet au 1^{er} Avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Mars 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016105879/15.

(160078320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

IKAV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.916.

Le Rapport Annuel au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.05.2016.

Signatures.

Référence de publication: 2016105978/10.

(160077671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Immo Castel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.871.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 03 mai 2016

Les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement des mandats des trois administrateurs: Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, Maître Jean-Marc ASSA, avocat à la Cour, demeurant à L-1924 Luxembourg, 19, rue Emile Lavandier, et Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue J-P Brasseur jusqu'à l'assemblée statutaire de 2022;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes: la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, 15-17, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, (RCS B83527), jusqu'à l'assemblée statutaire de 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2016105983/18.

(160078343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Immo Heima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 107.671.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2016105984/10.

(160078217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Immo-Sunshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119A, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105985/10.

(160078707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Immobilier Strategie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 148.299.

FIDUCIAIRE BKML SARL a dénoncé le siège social, du n° 5, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, de la société IMMOBILIER STRATEGIE Sarl, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° 48299, avec effet au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

FIDUCIAIRE BKML SARL

Référence de publication: 2016105986/12.

(160077872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Jardines Inmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.671.

Le Bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/4/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016106010/10.

(160077749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Junon Finance Sarl - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106016/10.

(160078254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Kingfisher Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.251.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L150080678.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106017/13.

(160078328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Xedoc Holding S.A., Société Anonyme,**(anc. Xedoc Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.855.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Xedoc Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145.855, constituée sous la dénomination de «Pike Holding S.A.» suivant acte reçu par

Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1007 du 14 mai 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, en date du 23 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2958 du 6 décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par, Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la société en «XEDOC HOLDING S.A.»;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en «XEDOC HOLDING S.A.»

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «XEDOC HOLDING S.A.», laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2016. Relation: EAC/2016/10484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016106479/60.

(160077961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102495/9.

(160073133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Retail Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.563.

Les comptes annuels au 31-12-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102516/9.

(160072746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Société Portugal-Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 5.299.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016102547/11.

(160073360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 160.062.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2016

Die Generalversammlung bestätigt die Mandatierung der KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2016.

Die Generalversammlung ernennt Herr Sven Sendmeyer, geschäftsansässig in D- 60329 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 11-17, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet.

Die Generalversammlung ernennt Herr Niklas Seifert, geschäftsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Heinz-Wilhelm Fesser, geschäftsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Heinz- Wilhelm Fesser als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Herr Stephan Scholl ist nunmehr beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 11-17.

Herr Markus Kohlenbach ist nunmehr beruflich ansässig in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Deutsche Asset Management S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016106696/25.

(160079291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Solar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 154.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016102549/9.
(160073594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Savim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 121.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016102568/9.
(160073900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Souparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 180.345.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016102599/9.
(160072905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

RI Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.791.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance, déclare que l'associé unique de la société est à présent Rabo Merchant Bank N.V. suite à la fusion par absorption, en date du 29 décembre 2015, entre son précédent associé unique, Amfico S.à r.l. et Rabo Merchant Bank N.V.

Conseil de gérance:

- Rabo Merchant Bank N.V.
28, Croeselaan, NL-3521 Utrecht
Pays-Bas
- Finstrad N.V.
86, Uitbreidingstraat, B-2600 Berchem
Belgique
- Christophe FENDER
23, rue des Bruyères, L-1274 Flowald
Luxembourg
- Vincent HOOGLAND
28, Croeselaan, NL-3521 Utrecht
Pays-Bas

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 11 mai 2016.
Référence de publication: 2016108119/27.

(160080741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

T.N.D. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016102622/10.

(160072847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Menfi Assets Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.066.

Extract of the minutes of the resolutions of the unique shareholder of the Company taken at the registered office of the Company in Luxembourg on 6 May 2016:

The meeting decided to reappoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mrs Luisella Moreschi, Chairperson of the Board of Directors, General Director, Luxembourg Management Company Group S.A., with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Ms Katia Roti, Legal Advisor, Luxembourg Management Company Group S.A., with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Vincent Cormeau, Managing Director, International Corporate & Family Office, with professional address at 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- BDO Audit, Société Anonyme, bâtiment BDO Air, 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

The mandate of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the Shareholders.

Certified true extract

Luisella Moreschi / Katia Roti

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 6 mai 2016 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de réélire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Mme Luisella Moreschi, président du conseil d'administration, directrice générale, Luxembourg Management Company Group S.A., avec adresse professionnelle à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Mme Katia Roti, conseillère légale, Luxembourg Management Company Group S.A., avec adresse professionnelle à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- M. Vincent Cormeau, directeur exécutif, International Corporate & Family Office, avec adresse professionnelle à 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- BDO Audit, Société Anonyme, bâtiment BDO Air, 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Luisella Moreschi / Katia Roti

Administrateurs

Référence de publication: 2016112865/44.

(160085448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.